

Cadrage de l'étude et méthodologie

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a initié en 2023 une réflexion visant à limiter les contraintes de déplacement pour les agents de la collectivité, à travers l'élaboration de son Plan de Mobilité Employeur. Cette démarche vient compléter la réflexion menée en 2021, qui n'avait cependant fait l'objet d'aucune validation technique ni politique.

Cette réflexion se veut pragmatique et opérationnelle, avec pour objectif la mise en œuvre de solutions de mobilité dans un délai maximal de trois ans.

Elle s'est déroulée en deux phases distinctes :



Diagnostic

Fin septembre 2023 – Fin janvier 2024

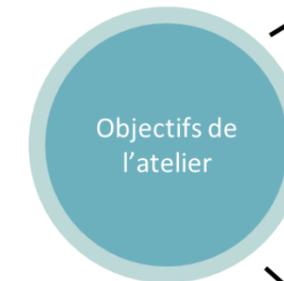
- Analyse de l'accessibilité
- Géolocalisation des lieux d'habitation des agents et cartographie des temps de parcours
- Enquête mobilité auprès des agents (du 03/11/2023 au 08/12/2023)
- Définition des marges de manœuvre et des leviers d'actions
- Réunion de restitution en COTECH



Plan d'action

Mi avril – Mi juillet

- Atelier de travail de co-construction du plan d'action
- Rédaction de fiches actions détaillées
- Réunion de travail avec le comité technique afin d'affiner pour chaque axe d'intervention, la faisabilité et surtout l'acceptabilité des différentes mesures.
- Réunion de validation du plan d'action en COPIL.



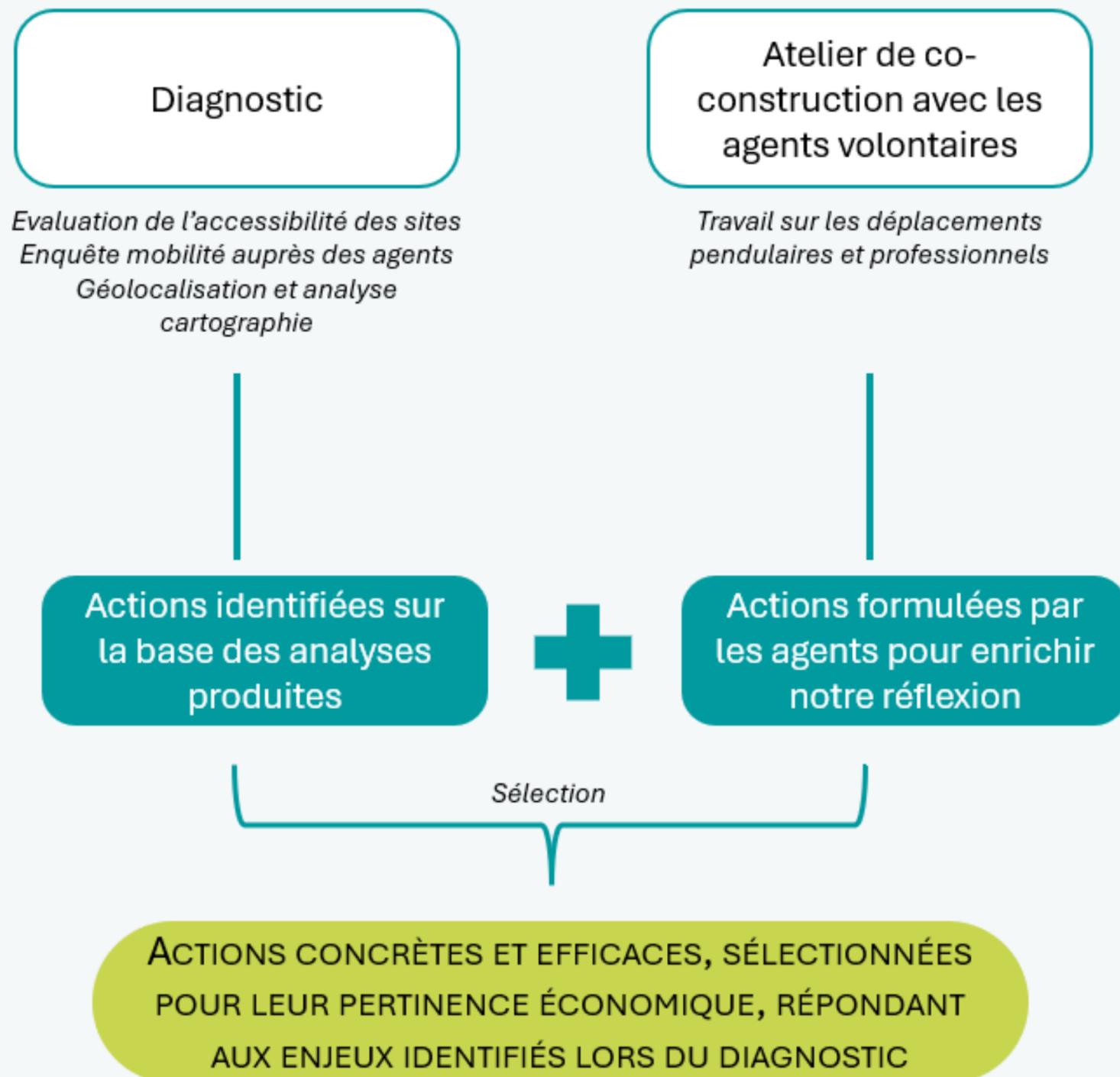
Objectifs de l'atelier

Prendre en compte les **attentes des agents concernant** , les actions de mobilité à développer

Identifier les actions jugées **prioritaires**

Insuffler une **dynamique autour du PdME**

Formalisation du plan d'actions



Un plan d'actions organisé autour de 4 axes :

Axe 1 : Encourager à la pratique de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle :

- Encourager et faciliter à l'usage aux modes actifs
- Inciter à la pratique du covoiturage pour les déplacements pendulaires et professionnels

Axe 2 : Optimiser les ressources et l'organisation du travail des agents :

- Adapter les règles de travail pour limiter les déplacements
- Optimiser la gestion de la flotte de véhicules de la collectivité et les usages associés

Axe 3 : Renforcer la communication et animer le dispositif pour impliquer les agents de la collectivité

- Communiquer et animer le Plan de Mobilité Employeur pour impliquer les agents de la collectivité

Axe 4 : Créer une gouvernance solide permettant de faire vivre la pratique de la mobilité durable au sein de la collectivité

- Organiser une gouvernance porteuse du projet pour garantir son pilotage et son suivi

Axe 1 : Encourager à la pratique de modes alternatifs à la voiture individuelle

Action 1 : Mettre en valeur les axes peu fréquentés pour encourager à la pratique des modes actifs

Action 2 : Développer des aménagements cyclables qualitatifs

Action 3 : Améliorer l'offre de stationnement pour les cyclistes

Action 4 : Mettre en place le forfait mobilités durables

Action 5 : Mettre à disposition des vélos électriques pour les déplacements pendulaires des agents

Mettre en valeur les axes peu fréquentés pour encourager pratique des modes actifs

D'après l'enquête menée auprès des agents de la collectivité, le vélo et le vélo à assistance électrique constituent le mode de transport secondaire le plus utilisé, représentant 42 % des parts modales.

Ces pratiques vertueuses, bien qu'occasionnelles, démontrent qu'un report modal est envisageable pour une partie des agents.

Cependant, le maillage cyclable encore peu développé représente un frein réel à une adoption plus large de ce mode de déplacement. Si un réseau dense de voiries locales peut partiellement répondre aux besoins des cyclistes, l'identification d'itinéraires véritablement sécurisés demeure un enjeu important.

Tâches à réaliser :



- 1. Identifier des cyclistes volontaires**, qu'ils soient réguliers ou occasionnels, et s'appuyer sur eux pour valoriser leurs portraits et mettre en avant les itinéraires qu'ils empruntent, dans le but d'inspirer et d'encourager d'autres personnes à essayer le vélo.
- 2. Réaliser une carte numérique d'accès aux différents sites à vélo :**
 - En collaboration avec une association cycliste et/ou des cyclistes réguliers ou occasionnels
 - **Faire apparaître les itinéraires cyclables sécurisés et/ou recommandés autour des différents sites.**
 - Qualifier le niveau des itinéraires et préciser si des aménagements cyclables sont existants.
 - Faire apparaître les points durs à vélo.
 - En parallèle, mettre en évidence sur un plan, les services vélo disponibles : stationnements vélos, douches, vestiaires, bornes de réparation des vélos...
- 4. Diffuser cette carte aux agents** (proposer un lien vers les fiches mises en ligne sur l'intranet).
Parallèlement, élaborer une boîte à outils regroupant les informations essentielles : applications facilitant la recherche d'itinéraires, équipements nécessaires pour les cyclistes (tant obligatoires que recommandés) ainsi que les règles de sécurité à suivre.
- 5. Déployer une campagne de sensibilisation** avant le lancement de l'initiative, expliquant les bénéfices des déplacements partagés, les impacts positifs sur l'environnement et les avantages personnels dans l'objectif d'inciter les agents à se déplacer à plusieurs.

Synthèse :

Type d'action : Communication

Pilote de l'action : Service Mobilité

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Service communication, Service « Information Géographique »

Potentiel de report modal : Moyen

Difficulté de mise en œuvre : Faible

Cibles : Tous les cyclistes actuels et potentiels, notamment ceux résidant à 20 minutes de leur site de rattachement.

Calendrier : année 1

Coût : -€ en interne

Étudier le développement d'aménagements cyclables qualitatifs

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a adopté son schéma directeur cyclable en 2023. Ce document cadre identifie les itinéraires à aménager à court, moyen et long terme, dans une logique de développement progressif des infrastructures cyclables.

Selon l'enquête menée auprès des agents de la collectivité, 35 % des personnes souhaitant changer de mode de déplacement envisagent de se tourner vers le vélo, qu'il soit classique ou à assistance électrique (VAE).

La même consultation met en lumière plusieurs difficultés concrètes à la pratique du vélo, parmi lesquelles le manque d'aménagements cyclables, identifié comme un frein psychologique important à l'usage régulier de ce mode de transport.

Tâches à réaliser :



1. Cibler les axes à fort potentiel cyclable autour des sites pour maximiser l'usage et l'impact des aménagements.
2. Étudier l'aménagement cyclable des trois itinéraires prioritaires pour constituer un réseau de qualité autour des sites ayant un potentiel vélo élevé :
 - Site propre entre l'aire de covoiturage de Gaillac et Técou sur la RD964, afin d'assurer une continuité avec l'aménagement cyclable proposé dans le Plan Vélo.
 - Création d'un itinéraire cyclable continu et sécurisé sur la D4, entre le centre-ville de Gaillac et la gare. Des bandes cyclables sont prévues dans le Plan Vélo pour cette section.
 - Jalonner le Chemin du Rec, reliant un aménagement existant sur la D4 (Brens) au Centre de Ressources de Técou

D'après l'étude sur la domiciliation des agents et leur rattachement aux sites de déplacement, 69 agents pourraient être intéressés par ces aménagements entre Gaillac et le Centre de Ressources de Técou.

Synthèse :

Type d'action : Étude & Aménagement

Pilote de l'action : Service Mobilité

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Gestionnaire de voirie, Services Techniques

Potentiel de report modal : Fort

Difficulté de mise en œuvre : Difficile

Cibles : Tous les cyclistes actuels et potentiels, notamment ceux résidant à moins de 20 minutes de leur site de rattachement.

Calendrier : à étudier dans les 3 ans

Coût : coût à prévoir dans le cadre du Plan Vélo

Améliorer l'offre de stationnement cyclable pour les agents collectivité

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-115_2025-DE

Dans le cadre du schéma directeur cyclable de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, le manque d'infrastructures de stationnement sécurisé pour les vélos a été identifié comme un frein majeur à la pratique quotidienne du vélo.

Selon les enquêtes internes, 15 % des agents souhaitant utiliser le vélo pour leurs déplacements y renoncent en raison de l'insuffisance d'équipements de stationnement adaptés.

L'objectif de cette action est donc de renforcer la sécurité et la praticité de l'usage du vélo, en déployant des stationnements sécurisés et fonctionnels, favorisant ainsi un report modal durable.

Tâches à réaliser :

1. Recensement de l'offre de stationnement actuelle :

- **Inventaire** : Cartographier les places de stationnement vélo à proximité des sites communautaires afin d'identifier les zones avec une offre suffisante et celles nécessitant de nouveaux équipements.
- **Analyse de capacité et d'accessibilité** : Évaluer si les installations existantes répondent aux besoins des agents en termes de capacité, sécurité, et accessibilité.

1. Installation de racks de stationnement sécurisés sur les sites prioritaires :

- **Critères de priorité** : Installer des racks de stationnement pour vélos sur les sites hébergeant plus de 20 agents.
- **Caractéristiques des racks** : Sécurisés, permettant de cadenasser le cadre et/ou la roue, idéalement couverts et situés dans des zones bien éclairées et visibles pour renforcer la sécurité.

2. Intégration de normes de stationnement dans les projets de réaménagement :

- **Normes de qualité** : Inclure des critères de dimensionnement (nombre de racks suffisant pour répondre aux besoins), de conception (accès facile, emplacement au rez-de-chaussée) et de sécurité dans tous les futurs projets de réaménagement.
- **Maintenance et accessibilité** : Prévoir un entretien régulier pour garantir que les infrastructures restent fonctionnelles et attrayantes.
- **Emplacement optimal** : Placer les espaces de stationnement au rez-de-chaussée des bâtiments, si possible, avec un accès direct et sécurisé pour encourager l'utilisation.

Synthèse :

Type d'action : Communication / Information

Pilote de l'action : Service Mobilité

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Service communication, Services Techniques, Responsables de site

Potentiel de report modal : Fort

Difficulté de mise en œuvre : Moyen

Cibles : Tous les cyclistes actuels et potentiels, notamment ceux résidant à moins de 20 minutes de leur site de rattachement.

Calendrier : année 1, 2 et 3

Coût :

- **Rack vélos (10 places) : 1 400€**
- **Abri-vélos (4 places) : 4 000€**



Mettre à disposition de vélos électriques pour les déplacements pendulaires et professionnels

Depuis 2019, la **Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet** met à disposition une **flotte de 17 vélos à assistance électrique (VAE)** à destination des **communes volontaires**. Cette initiative vise à **permettre aux habitants de tester ce mode de déplacement avant de s'équiper**. En 2023, **23 communes** ont ainsi bénéficié de la **mise à disposition de 2 à 3 VAE** chacune.

Cependant, **tous les vélos ne sont pas systématiquement utilisés**, malgré la mise en place du dispositif.

Dans ce contexte, il est proposé, à travers cette action, de **permettre aux agents de la collectivité d'utiliser ces VAE pour leurs trajets domicile-travail**, favorisant ainsi un **meilleur taux d'usage** et **encourageant la mobilité active au sein des services**.

Tâches à réaliser :



- **Identifier les agents intéressés par l'utilisation des VAE** pour leurs trajets domicile-travail.
- **Prioriser les agents dont le trajet est compatible** avec l'utilisation d'un VAE (distance, relief...)
- **Établir des contrats de location** entre la collectivité et les agents volontaires. Ces contrats devront préciser les conditions d'utilisation, les responsabilités en matière d'entretien et de sécurité, ainsi que les modalités de retour des vélos.
- **Proposer des contrats de courte durée** pour permettre une rotation régulière des vélos.
- **Assurer la maintenance et l'entretien régulier des vélos** pour garantir leur bon fonctionnement.
- **Communiquer auprès des agents** pour encourager l'adoption des VAE pour les déplacements professionnels

Synthèse :

Type d'action : Communication

Pilote de l'action : Service Mobilité

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Service communication, Service « Moyens Généraux »

Potentiel de report modal : Fort

Difficulté de mise en œuvre : Moyen

Cibles : Tous les agents résidant à moins de 30 minutes de leur site de rattachement

Calendrier : année 1

Coût : -€ en interne

Mettre en place le forfait mobilités durables

Le **Forfait Mobilités Durables** est un dispositif financier destiné à encourager les agents des services publics à adopter des **modes de transport alternatifs** pour leurs trajets domicile-travail.

Afin de **favoriser cette transition** et d'inciter davantage d'agents à changer leurs habitudes de déplacement, le FMD constitue une **mesure incitative particulièrement efficace**.

Les montants annuels du FMD, **exonérés d'impôts**, sont les suivants :

- **100 €** pour un nombre de déplacements compris entre **30 et 59 jours** ;
- **200 €** pour un nombre de déplacements compris entre **60 et 99 jours** ;
- **300 €** pour un nombre de déplacements **égal ou supérieur à 100 jours**.

Tâches à réaliser :



- Adopter par une délibération fixant les modalités d'octroi du forfait : justifications à fournir, modalités de contrôle...

Adopter une procédure simple de remboursement des frais et choisir les **modalités de contrôle** en prenant compte des plans de charge

- Lancer une campagne de communication pour informer les agents de l'existence du FMD et des avantages qu'il offre. Utiliser divers canaux de communication (intranet, affiches, réunions d'information...) pour toucher un maximum de personnes.

Quelques avantages de la mise en place du Forfait Mobilités Durables :

- Exonération fiscale et sociale : le versement du FMD est exonéré de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.
- Amélioration du pouvoir d'achat : un complément financier pour les agents utilisant des modes de déplacement vertueux (vélo, covoiturage, transports en commun, etc.).
- Réduction de l'empreinte carbone : une diminution des émissions liées aux trajets domicile-travail, contribuant aux objectifs de transition écologique de la collectivité.

Synthèse :

Type d'action : Communication /information

Pilote de l'action : Service RH

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Service communication, Service Mobilité

Potentiel de report modal : Fort

Difficulté de mise en œuvre : Moyen

Cibles :

- Tous les agents utilisant un mode de transport éligible au FMD.
- Les agents territoriaux relevant du code général de la fonction publique
- Les agents recrutés sur un contrat privé
- Les apprentis et stagiaires

Calendrier : année 1

Coût : Env. 20 000€ l'année 1



Axe 2 : Optimiser les ressources et l'organisation du travail des agents

Action 1 : Expérimenter un dispositif d'espaces de travail partagés sur les principaux sites communautaires

Action 2 : Diminuer les déplacements et favoriser le travail à distance

Action 3 : Former et sensibiliser les agents à l'utilisation des véhicules électriques

Action 4 : Former et sensibiliser les agents à l'éco-conduite

Expérimenter un dispositif d'espaces de travail partagés sur principaux sites communautaires

Le recours fréquent à la voiture individuelle est souvent lié à une distance importante entre le domicile et le lieu de travail (supérieure à 10 km), ce qui rend difficile l'usage des modes de transport actifs (marche, vélo, etc.).

Si le covoiturage constitue une alternative à encourager, il peut également être pertinent de permettre aux agents, lorsque cela est possible, de changer occasionnellement de lieu de travail, afin d'en choisir un plus proche de leur domicile.

Cette mesure s'adresse naturellement aux agents dont les missions et les conditions de travail le permettent, dans une logique d'adaptation individuelle et de réduction des trajets motorisés.

Tâches à réaliser :

- 
- Identifier des sites pertinents sur lesquels mener cette expérimentation (Centre de ressources de Técou, centre de ressources de Rabastens, locaux d'urbanisme de Gaillac et de Castelnau-de-Montmiral...), recenser les tiers-lieux
 - Déterminer les postes et les agents éligibles au flex-office en fonction de la nature de leurs tâches et de leurs responsabilités.
 - Réaliser une enquête auprès des agents concernés pour voir qui pourrait être intéressé et par quel site.
 - Adapter les espaces de travail pour permettre un accueil flexible des agents venant d'autres sites. Prévoir un lancement progressif de l'expérimentation sur quelques postes de travail libérés grâce au télétravail (5 par site par exemple), en tenant compte des retours des agents.
 - Définir le nombre de jours éligibles pour garantir une bonne organisation et éviter les abus (expérimenter 1 fois/semaine par exemple)
 - Créer des accès numériques
 - Utiliser un outil simple en interne pour gérer les réservations de postes de travail flexibles. En cas de succès de l'expérimentation, acquérir un outil de réservation en ligne permettant aux agents de réserver facilement un poste de travail flexible selon leurs besoins et disponibilités.
 - Prévoir une communication interne détaillée pour informer les agents de l'expérimentation, de ses objectifs, des modalités de participation et des avantages attendus.
 - Clarifier la politique des déplacements professionnels : les agents participant à des réunions sur un site pourront réserver un poste de travail à l'avance s'ils souhaitent y rester après la réunion.

Synthèse :

Type d'action : Animation, Communication et Organisation des méthodes de travail

Pilote de l'action : Service RH

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Service « Systèmes d'information »

Potentiel de report modal : Moyen

Difficulté de mise en œuvre : Difficile

Cibles : Ensemble des agents de la collectivité

Calendrier : année 1 ou 2

Coût : -€ développement d'une solution en interne

Diminuer les déplacements et favoriser le travail à distance

Le recours fréquent à la voiture individuelle ainsi que les nombreux déplacements professionnels constituent à la fois des sources importantes d'émissions de gaz à effet de serre et des facteurs de fatigue pour les agents.

Afin d'y remédier, la collectivité propose déjà jusqu'à deux jours de télétravail par semaine pour les agents éligibles. De plus, certaines réunions techniques et/ou politiques peuvent être suivies à distance, lorsque cela est possible.

Dans un double objectif de réduction de l'empreinte carbone et d'amélioration de la qualité de vie au travail, il est proposé d'élargir les possibilités de travail à distance, sur des périodes spécifiques, en fonction des besoins des services et de l'organisation du travail. L'objectif principal de cette action est de réduire les déplacements liés à l'activité professionnelle.

Tâches à réaliser :



- Favoriser les réunions en visio-conférence avec du matériel adapté (réseau internet de meilleure qualité, salles de réunion équipées de caméras de visioconférence 360°, de microphones adaptés...)
- Organiser des sessions de formation pour les agents qui ne sont pas à l'aise avec les outils de visioconférence afin de les rendre autonomes et efficaces dans l'utilisation de ces moyens de communication.
- Étendre le télétravail à d'autres agents : déterminer les postes et les agents éligibles au télétravail en fonction de la nature de leurs tâches et de leurs responsabilités. Par exemple, permettre le télétravail pendant certaines demi-journées ou pendant les périodes de vacances scolaires pour les agents de la direction des sites scolaires.

Prérequis :

- Lister les agents qui ne sont pas en télétravail et qui pourraient être éligibles.
- Cibler les cadres intermédiaires

Synthèse :

Type d'action : Animation, Communication et Organisation des méthodes de travail

Pilote de l'action : Service RH

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Service communication, Service « Systèmes d'information »

Potentiel de report modal : Moyen

Difficulté de mise en œuvre : Faible

Cibles : Ensemble des agents de la collectivité

Calendrier : année 1

Coût : -€

Former et sensibiliser les agents à l'utilisation des véhicules électriques

De nombreux agents préfèrent utiliser **leur propre véhicule** par **crainte d'adopter un véhicule électrique de service**. En effet, passer à l'électrique implique plusieurs **ajustements quotidiens**, notamment en ce qui concerne les **habitudes de conduite** (en particulier avec les **boîtes de vitesses automatiques**) et la nécessité d'**organiser la recharge**.

Ces nouveaux comportements peuvent sembler **contraignants**, ce qui pousse certains agents à **refuser de passer à l'électrique**. Pour surmonter ces **réticences** et les **craintes associées** à cette technologie, il est proposé de **former et de sensibiliser les agents à l'utilisation des véhicules électriques**.

Tâches à réaliser :



- **Organiser des sessions pratiques** pour montrer comment **maximiser l'autonomie du véhicule** et **planifier des trajets en fonction de la capacité de la batterie**.
- **Former les agents sur l'utilisation des bornes de recharge**, y compris le branchement et le débranchement et la résolution des problèmes courants.
- **Former les agents à la conduite de véhicules électriques** : ateliers pratiques pour se familiariser avec la conduite d'un VE.

Synthèse :

Type d'action : Communication & Information

Pilote de l'action : Service Moyens Généraux

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Service communication

Potentiel de report modal : Moyen

Difficulté de mise en œuvre : Faible

Cibles : Agents réalisant des déplacements professionnels

Calendrier : année 1

Coût : - € formation en interne

Former et sensibiliser les agents à l'éco-conduite

L'éco-conduite est un ensemble de pratiques visant à **optimiser la conduite des véhicules** afin de **réduire leur consommation de carburant**, diminuer les **émissions de gaz à effet de serre** et **améliorer la sécurité routière**.

Cette fiche action a pour objectif de présenter les différentes **étapes et mesures** à mettre en place pour **sensibiliser et former les agents à l'éco-conduite**. Il s'agit de promouvoir des **comportements responsables** qui bénéficieront à la fois à **l'environnement**, à la **santé des agents** et aux **finances de la collectivité**.

Tâches à réaliser :



- **Organiser des campagnes d'information :**
 - Créer des supports de communication (affiches, flyers, vidéos) expliquant les bénéfices de l'éco-conduite (économie, environnement, confort).
 - Organiser des réunions d'information ou des webinars courts.
 - Partager des témoignages d'agents déjà formés ou de retours d'expérience positifs.
- **Formation des agents :**
 - Théorique sur :
 - Principes de l'éco-conduite (anticipation, gestion des vitesses, arrêt du moteur, bon usage des rapports, etc.).
 - Impacts économiques et écologiques.
 - Pratique (si besoin) :
 - Sessions de conduite accompagnée avec un formateur.

Synthèse :

Type d'action : Communication

Pilote de l'action : Service de Moyens Généraux

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Service communication, Service «Transition écologique et énergétique »

Potentiel de report modal : -

Difficulté de mise en œuvre : Faible

Cibles : Agents réalisant des déplacements professionnels

Calendrier : année 1

Coût : Env. 800€/session de formation



Axe 3 : Renforcer la communication et animer le dispositif pour impliquer les agents de la collectivité

Action 1 : Communiquer les résultats de l'étude à l'ensemble des agents de la collectivité

Action 2 : Mettre en place un plan de communication spécifique au PdME

Action 3 : Organiser des animations et challenges sur la mobilité

Action 4 : Proposer des formations type de « remise en selle »

Communiquer les résultats de l'étude à l'ensemble des agents de la collectivité

Les agents qui se sont investis dans la démarche doivent être tenus informés des progrès réalisés. Il est essentiel de leur restituer les résultats de l'enquête à laquelle ils ont contribué, ainsi que les avancées générales du PDME. Cela permet non seulement de maintenir leur niveau d'engagement, mais aussi de favoriser une participation continue à l'initiative.

Tâches à réaliser :



• Réaliser une communication concernant les différents chiffres clés du diagnostic et de l'enquête mobilité

- Parts modales actuelles (mode régulier, mode occasionnel, déplacements professionnels)
- Les difficultés rencontrées
- Les actions les plus plébiscitées pour inciter le report modal vers des modes alternatifs à la voiture individuelle

→ Formats : Plaquettes numérique ou papier, exposition mobile sur les principaux sites.

Synthèse :

Type d'action : Communication & Animation

Pilote de l'action : Service Mobilité

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Service communication

Potentiel de report modal : Faible

Difficulté de mise en œuvre : Faible

Cibles : Tous les agents

Calendrier : année 1

Coût : -€ en interne

Mettre en place un plan de communication spécifique au P

La **communication** constitue l'un des **pilliers essentiels** du succès d'un **Plan de Mobilité Employeur**. Un **plan de communication spécifique** permettra de susciter **l'engagement des agents** et de les inciter à **s'approprier ces enjeux**, dans le but de **faire évoluer durablement leurs habitudes de mobilité à long terme**.

Tâches à réaliser :



- **Réaliser et diffuser un livret d'accueil intégrant un volet mobilité** à destination des agents pour les sensibiliser et les inciter à utiliser les modes alternatifs. Ce livret devra regrouper toutes les informations sur la mobilité :
 - L'accessibilité en transport en commun, à vélo et à pied
 - Les applications permettant de trouver facilement son itinéraire (SNCF Connect, liO Occitanie, géovélo...)
 - Des chiffres marquants sur la mobilité (coût de la voiture, santé à vélo, émission de CO₂...)
 - Les informations et tutoriels de configuration des applications communiquant une information en temps réel (alertes de dysfonctionnement du réseau)
 - Les bienfaits de la mobilité active pour la santé
 - Les procédures et conditions d'utilisation d'un véhicule de service
- **Communiquer sur les aides financières existantes** (prime covoiturage, aide à l'achat de vélo : bonus vélo état, éco-chèque Mobilité Région Occitanie).
- **Communiquer sur la prise en charge des TC**, montant, modalités d'attribution et de la démarche de remboursement.
- **Communiquer sur l'ensemble des actions mises en place** (mails, production de flyers, d'affiches et de supports).

Synthèse :

Type d'action : Communication & Animation

Pilote de l'action : Service Communication

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Service Mobilité

Potentiel de report modal : Moyen

Difficulté de mise en œuvre : Faible

Cibles : Tous les agents

Calendrier : année 1

Coût : 2 000€ (crédits inscrits au Budget Mobilité)

Organiser des animations et challenges sur la mobilité



Au-delà du **potentiel identifié dans le diagnostic**, le **changement de mode de déplacement** reste une **décision individuelle** pour chaque agent. L'organisation d'**animations autour des modes alternatifs à la voiture** constitue un **accompagnement au changement**, permettant d'**accroître les chances de succès** des solutions mises en place. Ces **animations** peuvent d'abord **inciter à l'utilisation occasionnelle** d'un mode alternatif, avant d'en faire une **habitude pérenne**.

Tâches à réaliser :



- **Participer à des challenges locaux/nationaux** modes actifs et/ou covoiturage (Mai à vélo par exemple).
- **Organiser une journée/semaine phare de la mobilité**
 - Proposer des animations de remise en selle / apprentissage du vélo en ville, proposer des ateliers de réparation de vélos, proposer des tests de vélo : VAE, vélo cargo.
 - Mettre en place un stand dédié au partage de témoignages et de retours d'expériences d'agents ayant modifié leurs habitudes de mobilité (utilisation d'affiches percutantes, diffusion de vidéos et échanges directs avec ces agents).

Synthèse :

Type d'action : Communication & Animation

Pilote de l'action : Service Mobilité

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Service communication

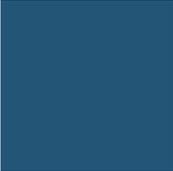
Potentiel de report modal : Moyen

Difficulté de mise en œuvre : Faible

Cibles : Tous les agents

Calendrier : année 1

Coût : 300€ par challenge



Axe 4 : Créer une gouvernance solide permettant de faire vivre la pratique de la mobilité durable au sein de la collectivité

Action 1 : Piloter, gouverner et suivre le Plan de Mobilité Employeur de la collectivité

Piloter, gouverner et suivre le Plan de Mobilité Employeur collectivité

L'**animation** et le **suivi** sont des **facteurs clés de réussite** de la démarche.

La mise en œuvre d'un **PDME**, comme tout autre élément lié à la **vie interne** d'une entreprise ou d'une collectivité, mobilise systématiquement l'ensemble du **management intermédiaire**. Il est donc indispensable de veiller, d'une part, à **ménager leurs contributions** et, d'autre part, à **s'assurer de leur adhésion et de leur compréhension du projet**.

Tâches à réaliser :



- **Désigner un comité de suivi** pour assurer la mise en œuvre des actions, leur coordination et leur suivi.
- **Désigner des référents PDME** pour assurer la mise en œuvre des actions et leur coordination, suivre les indicateurs, faire vivre le PDME et être le relai du comité de suivi sur chaque site.
- **Identifier les indicateurs de suivi**, les processus de récupérations et analyses de données.
- **Élaborer un tableau de bord annuel** pour permettre au comité de suivi en charge du pilotage du PDME de suivre la mise en œuvre des actions du PDME.
- **Réaliser une enquête flash annuelle** (par exemple lors de la semaine européenne de la mobilité) ainsi qu'une enquête d'évaluation à l'issue des 3 ans du PDME afin :
 - D'identifier les impacts sur les habitudes de mobilité (évolution des parts modales)
 - Évaluer la satisfaction des agents
 - Évaluer la connaissance des mesures du PDME

Synthèse :

Type d'action : Animation

Pilote de l'action : Service Mobilité, Service RH

Service(s) / structure(s) ressource(s) : Comité technique et Comité de pilotage

Potentiel de report modal : Faible

Difficulté de mise en œuvre : Faible

Cibles : -

Calendrier : année 1, 2 et 3

Coût : -€